

La normalisation durable au risque d'une déculturation de l'environnement

Luna d'Emilio

La diffusion du développement durable à l'échelle des territoires requiert une interprétation locale des enjeux globaux (Theys, 2002), l'ambition étant de traduire des instances générales en un ensemble d'actions contingentes, c'est-à-dire géographiquement et culturellement situées. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la traduction opérationnelle du développement durable représente une problématique ouverte et constitue en même temps une étape importante de la mise à l'épreuve de la notion même de *sustainability* : ainsi, le flou de cette notion semble aller de pair avec le besoin d'évaluer son emprise sur la réalité. En effet, si d'un côté on observe une pluralité de définitions et d'approches de la durabilité (Grudet, 2012), de l'autre on constate l'émergence d'un volet normatif du développement durable. Par volet normatif, nous entendons l'ensemble des stratégies mises en place par les professionnels de l'urbain afin d'opérer une normalisation des processus de conception.

En partant du constat de la montée en puissance de la normalisation dans l'aménagement à l'heure de la durabilité, l'article propose une systématisation du paysage des pratiques de normalisation à partir de trois stratégies. Ces stratégies donnent lieu à un questionnement en termes d'épistémologie de l'aménagement (Martouzet, 2002), qui nous amènera à revenir sur la notion même d'environnement, au cœur des différentes stratégies décrites.

La normalisation : un mode d'action et de pensée

Dans le domaine de la technique, la normalisation est le processus par lequel on résout un problème qui se présente de manière répétitive, en vue d'améliorer le processus de production. Ce type d'approche, issu de la production industrielle, s'est diffusé dans d'autres domaines, tels l'architecture et, plus généralement, l'aménagement du territoire. En effet, la production du cadre bâti a été intéressée à plusieurs reprises par des formes de normalisation, notamment dans les périodes où la demande de logements était forte¹. Aujourd'hui, les pratiques au nom des « villes durables » font également l'objet d'une normalisation. Mais, contrairement à l'époque moderne, cette normalisation ne s'appuie pas uniquement sur les procédés de l'industrie : elle mobilise en effet les contributions de plusieurs domaines, qui intègrent à leur tour les questions urbaines dans leur

imaginaire disciplinaire². En effet, des injonctions telles que le changement climatique, la perte de biodiversité, la pollution atmosphérique ou encore la remise en cause de l'agriculture intensive invitent à regarder autrement les territoires urbanisés. Ce contexte crée les conditions pour qu'une multitude d'approches investissent les processus de transformation de la ville, mais ce *transfert* ne se fait pas de manière neutre. Si les sciences de gestion ont été une réponse à la complexification croissante des projets, avec l'essor de la durabilité, d'autres disciplines ont été mobilisées : notamment l'ingénierie environnementale. À ce propos, selon certains, les sciences de l'environnement entretiennent un rapport assez particulier avec le territoire : elles se sont toujours penchées sur des milieux non urbanisés, dans le but d'y minimiser l'impact de l'homme, en se fondant sur une vision écosystémique dans laquelle l'homme est considéré comme une « perturbation » (Souami, 2008). En outre, leur vision est perçue comme « technocentrique » (Theys, 1993). Enfin, les politiques visant la protection de l'environnement se sont intéressées davantage aux milieux naturels qu'urbains (Larrue, 2000 ; 293). À l'heure du développement durable, la diffusion de ces nouvelles approches sur les territoires urbanisés s'est accomplie de pair avec la consolidation du volet normatif énoncé plus haut, du moins en ce qui concerne le contexte français. Comme on l'a remarqué au sein du débat scientifique, la « ville durable » a souvent été assimilée en France à des thématiques environnementales et énergétiques ; ce constat semble démontré par la centralité croissante des enjeux liés au changement climatique dans le débat sur la durabilité. Si, avec la diffusion du développement durable, les différents référentiels de la construction – le HQE en particulier – ont été conçus à partir de thématiques environnementales larges (Henry & Paris, 2009), progressivement, ce sont les instances de réduction de la consommation énergétique qui semblent être devenues prioritaires³ (Debizet, 2012). La montée en puissance d'outils *energy-oriented* est illustrée par les labels de la construction⁴. Les dimensions sociales et culturelles semblent souvent mises en second plan ou, du moins, considérées de manière sectorielle. Le volet normatif a progressivement occupé le devant de la scène, sans que cela ait conduit à une re-conceptualisation globale des problématiques énoncées plus haut (changement climatique, biodiversité, etc.). À ce propos, Theys remarquait au tournant des années 2000 que « les experts sollicités se sont plus souvent contentés de recycler les indicateurs classiques environnementaux, en y ajoutant, sans souci réel d'intégration, quelques données à caractère social ou économique » (Theys, 2000 ; 113)⁵. La question est alors ouverte : d'un côté, le développement durable se veut capable de tenir compte des sociétés, des cultures, des modes d'habiter, en fournissant des réponses locales à des enjeux globaux ; de l'autre, lors de sa traduction opérationnelle, nous constatons au contraire un volet normatif très important. Comment dépasser ce qui apparaît comme une

contradiction ? Que nous dit-elle sur la manière d'appréhender notre cadre de vie, et notamment l'environnement ?

En France comme ailleurs, le volet normatif du développement durable se concrétise dans une multitude d'approches et d'outils. Trois stratégies de normalisation sont reconnaissables, et nous permettent de dessiner un paysage des pratiques de normalisation. En premier lieu, il peut s'agir d'évaluer le degré de conformité des objets produits à des normes visant à encadrer des performances (thermiques, environnementales, etc.). Nous sommes là dans une stratégie de mesure : c'est en ce sens que nous allons nous pencher sur les indicateurs. Deuxièmement, la prise de décision peut être accompagnée par des démarches multicritères, qui visent à construire des réponses adaptées aux contextes en intégrant parfois les citoyens dans la définition de la démarche. Il s'agit dans ce cas d'une stratégie holistique qui intègre la dimension temporelle : nous analyserons dans cette optique les démarches AEU et HQE2R. Enfin, une troisième stratégie peut se définir par la formule « inspiration par l'imitation » : nous nous pencherons ici sur les bonnes pratiques, visant à diffuser des « modèles gagnants », dans une logique qui semble plus proche de « l'économie d'archipel » décrite par Veltz (1996) que d'une réelle durabilité à l'échelle locale.

Les indicateurs : mesurer l'incommensurable ?

Déjà, dans le rapport Brundtland (1987) et à l'occasion du sommet de Rio (1992), on avait mis en avant la nécessité d'évaluer l'impact et l'efficacité des politiques entreprises en faveur d'un développement durable. Ainsi, la mise en place d'indicateurs semble une réponse adaptée à ce besoin ; on constate même une « inflation des procédures, normes, indicateurs, recommandations et guides en matière d'évaluation du développement durable » (Vivien et al., 2013 ; 11). Un indicateur peut être défini comme « la traduction d'un concept ou d'un phénomène sous la forme d'un signal ou d'un chiffre » (Boutaud, 2010 ; 83).

Dans le domaine de l'urbain, le processus de normalisation *via* les indicateurs concerne des outils d'aide à la décision en matière de planification et d'aménagement du territoire, par exemple dans la planification des transports, l'affectation des sols, etc. Les indicateurs sont également utilisés dans l'évaluation des choix de planification. Ces derniers peuvent être utilisés à la fois pour l'évaluation (*ex-post*) et pour l'aide à la décision (*ex-ante*) ; dans les deux cas, l'enjeu est de rendre mesurables ou prévisibles des phénomènes complexes en termes d'impacts ou d'efficacité, tout en permettant la comparaison entre quantités homogènes. Du point de vue méthodologique, une des références principales pour la construction d'indicateurs est le modèle PER (Pression-État-Réponse) élaboré par l'OCDE⁶ : ce système vise à définir des objectifs quantitatifs et comparables en se fondant sur la notion de causalité. Malgré cela, la construction d'indicateurs n'est pas une démarche neutre et

automatique; elle fait référence à des choix qui relèvent tant de la politique que des rôles confiés aux différents acteurs au cours de la démarche. Par exemple, Boulanger (2004) a identifié plusieurs approches possibles dans la construction d'indicateurs sociaux. Ses conclusions nous paraissent particulièrement significatives: « Le "mouvement" des indicateurs de développement durable court (un) risque s'il perd le contact avec le public [...]. Il y a deux façons de tourner le dos à ce public: se retirer dans une tour d'ivoire scientifique, comme l'ont fait les sociologues du mouvement des indicateurs sociaux, ou ne vouloir s'adresser qu'au pouvoir » (*ibid.*; 22). La construction d'indicateurs, notamment synthétiques⁷, pose alors des questions d'ordre discrétionnaire, portant sur leur transparence et leur acceptabilité.

Selon Goxe (2010), l'évaluation du développement durable peut être décrite comme située entre deux polarités: une culture de la normalisation et une culture de la « collaboration évaluative ». Ainsi, les démarches d'évaluation du développement durable semblent osciller entre des solutions standardisées « fermées », notamment du point de vue des modalités de conception, et des processus collaboratifs et « ouverts ». Ces derniers s'inscrivent plus largement dans le mouvement de construction de démarches multi-acteurs, reconnaissant différentes formes d'expertise (Biau et al., 2013). Ainsi, les indicateurs relèvent de visions différentes de l'évaluation elle-même et véhiculent à leur tour des interprétations variées du développement durable⁸. Loin d'être inflexibles, ils sont le résultat d'un processus de définition itératif et fondé sur l'expérimentation.

On peut également s'interroger sur le rôle même des indicateurs. Des recherches ont montré (Consortium Pastille, 2002) que les indicateurs de développement durable aident peu à la prise de décision à l'échelle des territoires. Cela est dû tant à l'absence de données à l'échelle locale qu'à un manque de légitimité des indicateurs eux-mêmes, souvent imposés d'en haut. En revanche, la mise en place d'indicateurs, de par les échanges et la connaissance qu'elle produit, favoriserait la médiation, la sensibilisation et l'information: ils permettent alors la manifestation et l'expression de points de vue divergents. Ce constat nous amène à souligner que, au-delà des modalités propres aux démarches d'évaluation, il est nécessaire de relativiser leur rôle dans le contexte plus large de la prise de décision: en effet, il s'agit, pour les indicateurs de développement durable, de « réponses techniques aux questions politiques » (Vivien et al., 2013).

Comme nous l'avons rappelé plus haut, dans le cas des indicateurs, la stratégie est de « normaliser par la mesure ». Deux précisions de nature épistémologique s'avèrent nécessaires. En premier lieu, si l'on se penche sur la nature même de l'acte de mesurer, il n'est pas inutile de remarquer que celui-ci exclut ou minimise la présence de l'erreur, de l'incertitude. Ainsi, les indicateurs visent à atteindre la précision de la mesure des phénomènes

évalués, comme dans toute approche quantitative. De plus, dans tout développement durable, c'est la dimension de la « transition » qui semble primer (Rumpala, 2010) : il devient alors pertinent de mesurer, plus que des valeurs absolues, des *deltas* représentatifs de cette transition, afin de comprendre les directions empruntées plutôt que les résultats obtenus. Enfin, le rapport de causalité qui est à la base des systèmes d'indicateurs du type PER paraît réducteur face à la nature écosystémique des phénomènes observés : des phénomènes complexes sont ainsi ramenés à des « causes » ou à des « effets ».

Deuxièmement, dans des systèmes aussi complexes que les territoires, la prise de décision est à asseoir sur des catégories telles que l'acceptabilité et l'impact sur les inégalités (sociales notamment), plutôt que sur la précision d'une mesure en tant que telle. Ce sont alors les aspects sociaux et culturels – situés dans le temps (une décision qui est bonne aujourd'hui ne l'est pas forcément dans dix ans) et dans l'espace (chaque contexte territorial requiert ses propres réponses) – qui demandent à être intégrés dans la prise de décision. En conséquence, le problème posé par la stratégie « normaliser par la mesure » n'est pas tant la précision de la mesure que sa pertinence et sa représentativité. La place centrale accordée à la mesure et l'importance des indicateurs découlent en effet d'une vision de l'aménagement du territoire appuyée sur des connaissances « absolues » et « scientifiques », alors que « le rationalisme sur lequel s'est fondée l'action dans la société occidentale a longtemps masqué l'existence de valeurs dans les processus de décision, de projet et/ou d'action » (Martouzet, 2002 ; 621).

Les démarches multicritères, ou comment construire une légitimité dans la durée

La normalisation du développement durable concerne aussi les modalités de planification et d'aménagement à l'échelle du quartier, voire à l'échelle de la ville. Des démarches multicritères visant la mise en place d'un « développement durable local » ont vu le jour. Ces démarches ont pour ambition d'accompagner les collectivités locales dans la conception de quartiers ou de projets urbains durables, tout en s'appuyant sur de multiples critères, expression de la multidimensionnalité du développement durable. Nous en donnerons deux exemples : l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) portée par l'ADEME et l'approche de Haute Qualité environnementale à l'échelle du quartier (HQE2R), issue d'une recherche portée par le CSTB et l'Union européenne.

L'AEU concerne les collectivités locales qui souhaitent asseoir davantage leurs choix de planification ou leurs opérations d'aménagement sur la prise en compte des aspects environnementaux. Elle se veut à la fois « méthode opérationnelle » et « approche flexible¹⁰ », pouvant être utilisée en tant qu'outil d'aide à la décision, outil d'accompagnement du projet, mais aussi en tant

que démarche d'assistance à la maîtrise d'ouvrage¹¹. Cette méthodologie se structure à partir de quatre phases principales (analyse des conséquences et potentialités sélectionnées; définition des objectifs; formalisation des décisions; assistance et animation dans la phase de conception) et vise à intervenir le plus en amont possible dans les processus de décision et de formalisation. Les facteurs pris en compte dans la démarche¹² renvoient aux différents piliers du développement durable sous la forme de bénéfices indirects, comme la participation, la solidarité et la transversalité.

L'HQE2R est un outil d'aide à la décision pour une « approche systémique intégrée », développé dans un contexte européen en collaboration avec le CSTB¹³. Il a pour objectif d'intégrer les principes de développement durable au sein des projets de rénovation urbaine et de réhabilitation des tissus urbains existants à l'échelle du quartier¹⁴. Dans ce cas, l'approche est fondée sur la mesure des performances¹⁵. Le processus d'élaboration entend définir plusieurs scénarios de projet, qui seront déclinés par la suite en un plan d'action et un cahier des charges. Tout au long de ce processus, le citoyen est mobilisé dans la prise de décision, selon différents degrés de participation : en effet, les habitants sont mobilisés assez en amont dans la démarche, notamment dans le choix des indicateurs. L'échelle du quartier permettrait de mobiliser les citoyens, car « le quartier est le lieu de vie des habitants » (Charlot-Valdieu & Outrequin, 2006; 4). Pour atteindre ce résultat, le système d'objectifs, de sous-objectifs et d'indicateurs est utilisé de manière complète¹⁶ et récursive dans les différentes phases de diagnostic, de rédaction des cahiers de charges, d'évaluation des scénarios et d'évaluation *ex-post* du projet.

À la différence de la stratégie par la mesure définie précédemment, les démarches AEU et HQE2R accordent une importance majeure à la dimension temporelle : les opérations d'aménagement sont ainsi envisagées en tant que processus décisionnels. Les outils renvoyant à une stratégie holistique visent alors à englober le processus en cours. En ce qui concerne la mise en place de batteries d'indicateurs, ces démarches sont plus transparentes dans leur construction : pour HQE2R, le choix des indicateurs est fait sous les yeux des habitants; pour l'AEU, la phase de diagnostic se conclut par une phase d'adhésion et de « compréhension partagée des enjeux », qui représente un « temps fort d'information et [de] communication » et « accroît la crédibilité et la légitimité des constats et des perspectives mis au jour par le diagnostic partagé » (Schmit, 2006).

Selon les concepteurs de la démarche HQE2R, cette approche « est transposable à d'autres échelles territoriales sous réserve d'adaptations, et notamment à l'échelle de la ville ou de l'agglomération » (*ibid.*). Cette affirmation mérite d'être questionnée, car les changements d'échelle suscitent des solutions différentes pour répondre aux mêmes objectifs. Ainsi que cela a bien été synthétisé, « le développement durable n'est pas fractal » (Godard, 1996),

le changement d'échelle implique une modification substantielle dans les phénomènes et les outils qui leur sont adaptés. L'application de la démarche à l'échelle de la ville nécessite sans doute des compléments. Concernant l'AEU, s'il est vrai qu'il s'agit d'une méthodologie pouvant s'adapter à des contextes très différents, on se demande si l'inclusion d'un panel d'acteurs plus large ne requerrait pas un changement dans les modalités d'animation et de concertation.

Ces démarches multicritères occultent la profondeur historique des décisions qui en sont à l'origine ; en effet, les aspects culturels et sociaux évoqués dans ces démarches se réfèrent à l'implication des citoyens. Les démarches analysées étant toutes les deux issues d'une injonction de prise en compte de l'environnement, on perçoit bien la tendance à réduire le développement durable à sa seule composante environnementale.

Les bonnes pratiques, entre références et modèles à exporter

La troisième stratégie de la normalisation durable se fonde sur les « bonnes pratiques ». Le principe est celui d'une « inspiration par l'imitation » : issues de la culture anglo-saxonne, les *best practices* se veulent des cas significatifs du point de vue de l'innovation et de l'exemplarité, dont les caractéristiques se prêtent à inspirer d'autres contextes.

Au-delà des bonnes intentions, la récurrence des bonnes pratiques semble cacher une recherche de reproductibilité trans-contextuelle, qui transcende donc les différences propres à chaque contexte. Ce processus n'est pas épargné par des approches réductives : en recherchant des éléments exportables, les opérations d'aménagement urbain sont réduites à des « produits ». Si les cas en question sont considérés comme exemplaires, ils le sont justement par rapport à leur contexte géographique, institutionnel, politique, historique : on comprend alors que leur « transformation » en bonnes pratiques se fait au prix d'une simplification. Leur légitimité est renforcée par l'utilisation qu'en font les collectivités et les agences d'urbanisme. À ce propos, il a été observé qu'on assiste à « une vraie concurrence interurbaine internationale où est prônée une circulation de « modèles urbains gagnants », indépendante de toute considération sur la singularité des contextes urbains et des interactions entre acteurs locaux » (Navez-Bouchanine et al., 2007 ; 10). Cette stratégie se fonde toutefois sur deux postulats qui méritent d'être approfondis. Le premier est l'existence d'une connaissance « passe-partout » orientée à l'action, qui serait adaptée à toute occasion ; le deuxième est la tendance à la pacification qui semble découler de l'usage d'objets et de processus extérieurs, légitimés en tant que « bons ». Certains (Devisme et al., 2007) ont vu dans ce mécanisme une nouvelle méthode d'administration des territoires, qui opère à partir de l'exemplarité d'actions déjà menées ailleurs. Ils se posent justement la question suivante : « Pour qui ou pour

quoi les pratiques sont-elles “bonnes” ? » (*ibid.* ; 29), en soulignant que l'usage des bonnes pratiques serait poussé par des logiques de domination et d'imposition, camouflées par le recours quasi-systématique aux techniques gestionnaires et managériales, et qui finit par caricaturer même les opérations d'aménagement à l'origine des « bonnes pratiques ».

L'élément discriminant, comme l'a observé Arab (2007), devient alors la finalité avec laquelle ces exemples sont diffusés : connaissance et apprentissage ou bien reproduction ? Dans le passage de la réflexion à la *praxis*, le statut ontologique de ces bonnes pratiques change, de cognitives à normatives. Une diffusion massive de ce type de démarche risque de produire l'effet inverse, c'est-à-dire de freiner l'innovation en codifiant les processus d'expérimentation. Le cas des écoquartiers¹⁷ peut aussi être appréhendé dans cette optique : avec la construction progressive d'une « référence » architecturale, leur valeur innovante serait progressivement réduite, en faveur d'une exemplarité éprouvée¹⁸.

La question de l'innovation dans cette stratégie de l'inspiration par l'imitation mérite quelques considérations supplémentaires : en effet, le « marché » des bonnes pratiques semble renvoyer à des approches gestionnaires et managériales qui n'épargnent pas les processus d'aménagement et de planification (Devisme et al., 2007). En cela, il finit par alimenter une concurrence entre métropoles (et de plus en plus de villes moyennes) qui se joue à l'échelle globale, en alimentant l'économie d'archipel très bien décrite par Veltz (1996) : les grandes métropoles auraient la capacité à capter les classes créatives, protagonistes de l'économie de la connaissance, et à créer les conditions pour qu'elles donnent lieu à la production de produits et de services innovants. Dans cette logique, l'économie-archipel finit par renforcer les liens entre grandes villes, en les coupant davantage de leur territoire : « La mondialisation dessine une nouvelle carte du monde où les grands pôles sont plus proches les uns des autres que de leurs propres arrière-pays » (*ibid.*). Dans le cas des bonnes pratiques dites « durables », ce constat relève du paradoxe, car c'est justement cet arrière-pays qui est, dans une optique de réduction des externalités négatives, pourvoyeur en termes de ressources (énergie, eau, mais aussi ressources humaines) et qui rend ces pratiques « bonnes ».

Ainsi, c'est la notion même d'environnement qui se trouve au centre du paradoxe : d'un côté, il est vecteur d'un retour au territoire, à ses ressources et à ses spécificités locales (contextuelles et contingentes) ; de l'autre, il justifie, *via* des instances globales de durabilité, des jeux d'acteurs qui renforcent des dynamiques globales dont la durabilité reste à démontrer.

Conclusion : pour une évolution de la normalisation

Nous avons vu que, dans l'aménagement du territoire, le développement durable se met en œuvre par des normalisations. Nous avons identifié trois stratégies possibles. La stratégie par la mesure, représentée par les indicateurs, pose des problèmes de transparence et de discrétionnalité dans le choix et la pondération des indicateurs. Dans la stratégie holistique, dont relèvent les démarches multicritères, les aspects historiques et culturels semblent peu présents, même si la dimension temporelle est intégrée. Dans la stratégie fondée sur l'inspiration par l'imitation, les bonnes pratiques posent des questions de légitimité (qui décide qu'elles sont bonnes ?) même si elles sont très utilisées par les collectivités. Dans les trois stratégies, c'est le pilier environnemental du développement durable qui prédomine. Il apparaît nécessaire de se pencher sur la notion même d'environnement, qui constitue selon nous le fondement de la normalisation dont il est question ici. L'ensemble d'objets que nous avons analysé – indicateurs, démarches multicritères bonnes pratiques – renvoie à la notion d'environnement, en tant qu'« ensemble des réalités biophysiques extérieures au système social », pour reprendre la définition donnée dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'aménagement* (Emelianoff, 2003). Le sens moderne de ce terme est issu de la culture anglo-saxonne et de l'idéologie écologiste, dans laquelle les activités humaines auraient un impact négatif sur les activités naturelles. Cependant, on constate une certaine banalisation sémantique autour du terme même d'environnement : selon nous, seules certaines dimensions de l'environnement sont prises en compte.

En effet, l'environnement, tel qu'il est appréhendé actuellement, semble renvoyer à deux interprétations contrastées (Torres, 2002) : un « environnement objectif », produit par les démarches scientifiques, et un « environnement subjectif », issu des représentations que les habitants ont de leur cadre de vie. L'intégration de cette dernière notion dans les outils du volet normatif du développement durable permettrait d'appréhender davantage les composantes sociales et culturelles, dont certains ont souligné la marginalité (voir plus haut).

Dans une perspective épistémologique, ce dualisme nous permet de questionner l'approche cartésienne, dans la construction de la notion d'environnement dans les sociétés occidentales. En effet, l'approche cartésienne vise à réduire un objet complexe en le séparant en ses composantes élémentaires : il s'agit d'une méthode adaptée aux systèmes stables, qui peuvent en conséquence être décrits par des lois mathématiques, proportionnelles et linéaires. Cette approche est à l'origine des logiques sectorielles.

On se demande si les stratégies analysées, ne risquent pas de réduire – encore une fois – la ville à un ensemble de logiques sectorielles qui, par essence, ne font pas l'unanimité. À l'échelle urbaine, la question de la densité illustre ce phénomène : d'un côté, la ville dense, portée par une approche

économique des réseaux et des considérations énergétiques; de l'autre, les associations d'habitants qui évoquent plutôt une ville à densité faible, favorisant une végétalisation importante du cadre de vie.

À l'opposé de l'approche sectorielle, l'approche systémique vise à prendre en compte la complexité des objets étudiés. Cette approche se fonde sur le principe que le tout n'est pas réductible à la somme de ses parties et sur la prise en compte de l'interaction¹⁹. Dans une telle perspective, la notion d'environnement est appelée à évoluer: les fonctions biophysiques au centre de la notion d'«environnement objectif» deviennent une partie d'un système plus ample qui inclut l'homme, puis la planète et la biosphère. En cela, la notion d'«environnement subjectif» évoquée plus haut montre tout son intérêt.

La dichotomie entre ces deux visions de l'environnement a été très bien résumée par Berque (2003). En définissant le terme d'écoumène, il souligne que «la modernité a réduit les milieux humains à l'*extensio* cartésienne, c'est-à-dire à la disposition d'objets dans un espace neutre et universel» (Berque, 2003; 298). Or, l'homme ne vit pas dans un espace universel et abstrait, mais au contraire dans des lieux singuliers. Dans l'écoumène, «les choses sont fonction de l'existence humaine, tout en possédant nécessairement leur propre fondement dans la dimension objective des *systèmes physiques de la planète* et des *systèmes écologiques de la biosphère*» (*ibid.*; 299). En conséquence, les choses, dans l'écoumène, n'existent jamais en soi mais toujours en tant que *ressources, contraintes, risques* ou *agréments*; il s'agit d'un rapport qui est contingent, culturel et non pas nécessaire, atemporel et objectif.

De quelle manière, alors, les stratégies de la normalisation peuvent-elles prendre en compte non seulement les systèmes locaux, mais aussi leurs spécificités culturelles²⁰? Par exemple, comment inclure les représentations des citoyens dans les pratiques d'évaluation? La normalisation pourrait-elle évoluer vers des approches capables d'intégrer la complexité sous-jacente à la notion de l'*habiter*, en réintégrant les hommes dans leur environnement? Ces questions sont centrales, si l'on tient compte de la montée en puissance du volet normatif dont il est ici question. Elles le sont davantage si l'on se penche sur le décalage entre les citoyens et les questions techniques et scientifiques. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, cette évolution pourrait amener au dépassement de l'opposition entre savoirs expert et profane. Ce constat semble renforcé si l'on pense aux potentialités de la recherche participative ou aux perspectives – controversées, évidemment – ouvertes par le *big data* dans la modélisation urbaine. Par cela, la normalisation est appelée à s'ouvrir à un processus d'hybridation plutôt que d'uniformisation, et à s'interroger sur le rôle du citoyen dans ces démarches. Cette hypothèse admettrait alors plusieurs types d'expertise, en reconnaissant la valeur de l'expérimentation et en acceptant la place de l'incertitude et de l'erreur.

Bibliographie

- Arab N., 2007, « À quoi sert l'expérience des autres? "Bonnes pratiques" et innovation dans l'aménagement urbain », *Espaces et sociétés*, 2007/4 n° 131, p. 33-47.
- Ascher F., Boudon P., Cohen C., Dard, R. et al., 1983, *Architecture et industrie. Passé et avenir d'un mariage de raison*, Centre de création industrielle/Centre Georges-Pompidou, Paris.
- Berque A., 2003, « Ecoumène », dans Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, p. 317-319.
- Biau V., Fenker M., Macaire É. (dir.), 2013, *L'Implication des habitants dans la fabrication de la ville: métiers et pratiques en questions*, Cahiers Ramau, n° 6, Éd. de la Villette, Paris.
- Bonard Y., Matthey L., 2010, « Les écoquartiers: laboratoires de la ville durable », *Cybergeo: European Journal of Geography*, en ligne.
- Boulanger P.-M., 2004, « Les indicateurs de développement durable: un défi scientifique, un enjeu démocratique », *Les séminaires de l'IDDRI*, n° 12, 2014, en ligne.
- Boutaud A., 2010, « Les indicateurs de développement durable à l'échelle des territoires », dans Zuindeau B. (dir.), *Développement durable et territoires*, Presses universitaires du septentrion, Villeneuve d'Ascq, p. 83-94.
- Charlot-Valdieu C. et Outrequin Ph., 2006, *Développement durable et renouvellement urbain. Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers*, L'Harmattan, Paris.
- Consortium pastille, 2002, *Indicators into Action: Local Sustainability Indicator Sets in their Context. Final Rapport*, Pastille Project Consortium, Londres, en ligne.
- Debizet G., 2012, « Bâtiment et climat: la guerre des normes n'aura pas lieu », *Métropolitiques*, 9 novembre 2012.
- Devisme L., Dumont M., Roy E., 2007, « Le jeu des "bonnes pratiques" dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et sociétés*, vol. 4, n° 131, p. 15-31.
- Emelianoff C., 2003, « Environnement », dans Lévy J., Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, p. 317-319.
- Godard O., 1996, « Le développement durable et le devenir des villes: bonnes intentions et fausses bonnes idées », *Futuribles*, n° 209, mai 1996, p. 31-35.
- Goxe A., 2010, « L'évaluation des politiques territoriales au regard du DD », dans Zuindeau B. (dir.), *Développement durable et territoires*, Presses universitaires du septentrion, Villeneuve d'Ascq, p. 71-81.
- Grudet I., 2012, « Mobilisation, méfiance et adaptation des architectes devant la demande de durabilité », *Métropolitiques*, en ligne.
- Larrue C., 2000, « Environnement et politiques urbaines », dans Paquot T., Lussault M., Body-Gendrot S. (dir.), *La Ville et l'urbain. L'état des savoirs*,

- La Découverte, Paris, p. 293-300.
- Martouzet D., 2002, « Normativité et interdisciplinarité en aménagement-urbanisme », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 4, octobre, p. 619-642.
 - Navez-Bouchanine F., Valladares L., 2007, « Éditorial », *Espaces et sociétés*, n° 131, p. 9-13.
 - Paris M., Henry E., 2009, « Institutionnal Dynamics and Barriers to Sustainable Construction in France, the United Kingdom and the Netherlands », dans Symes M. et Cooper I. (dir.), *Sustainable Urban Development. Volume 4. Changing Professional Practice*, Routledge, Londres, p. 171-196.
 - Pinter L., Hardi P., Bartelmus P., 2005, *Sustainable Development Indicators. Proposals for a way forward*, UN Division on Sustainable development (UN-DSD), IISD, décembre.
 - OECD, 1993, « Core Set of Indicators for Environmental Performance Reviews », *OECD Environment Monographs*, n° 83.
 - Rumpala Y. 2010, « Recherche de voies de passage au “développement durable” et réflexivité institutionnelle. Retour sur les prétentions à la gestion d’une transition générale », *Revue française de socio-économie*, n° 6, p. 47-63.
 - Schmit P., Debergue S. (dir.), 2006, *Réussir un projet d'urbanisme durable. Méthode en 100 fiches pour une approche environnementale de l'urbanisme*, Le Moniteur, Paris.
 - Souami T., 2008, « Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ? Vers une structuration du milieu professionnel », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 104, juin, p. 19-27.
 - Soubeyran O., 1997, *Imaginaire, science et discipline*, L'Harmattan, Paris.
 - Theys J., 1993, *L'Environnement à la recherche d'une définition*, Notes de méthode, n° 1, IFEN.
 - Theys J., 2000, « Quelles recherches sur le développement durable ? Un détour par les indicateurs », dans Theys J. (dir.), *Développement durable villes et territoires*, Notes du centre de prospective et de veille scientifique, n° 13, ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, p. 111-117.
 - Theys J., 2002, « L'approche territoriale du “développement durable”, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires*, en ligne.
 - Torres E., 2002, « Adapter localement la problématique du développement durable : rationalité procédurale et démarche-qualité », *Développement durable et territoires*, en ligne.
 - Veltz P., 1996, *L'Économie d'archipel*, PUF, Paris.
 - Villot J., Gondran N., Laforest V., 2011, « Labels de la construction : quelle contribution possible au facteur 4 ? », *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 1, mars, en ligne.
 - Vivien F.-D., Lepart J., Marty P., 2013, *L'Évaluation de la durabilité*, Éd. Cuae, coll. « Indisciplines », Paris.

Notes

- 1 Par exemple, à l'époque moderne, il suffit de penser à l'introduction de la préfabrication dans la France de l'après-guerre. Le but était alors d'optimiser l'efficacité de la production bâtie, tout en réduisant les coûts de la construction et en simplifiant la gestion du chantier. Cf. Ascher et al., 1983.
- 2 Nous reprenons ici la formule d'O. Soubeyran (1997).
- 3 On considère que, dans les situations actuelles, cette stratégie aura un impact direct sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En France, les transports étaient en 2007 les principaux émetteurs de GES, avec un taux de 30 % des émissions nationales (et une augmentation de 17,1 % depuis 1990). La construction se place en deuxième (si l'on considère uniquement le CO₂) ou en quatrième position (si l'on considère l'ensemble des GES). Comme pour les transports, ce secteur a connu une augmentation des émissions durant les vingt dernières années (+ 6 % entre 1990 et 1997). Source: Villot J., Gondran N., Laforest V., 2011.
- 4 Nous rappelons les labels de performance énergétique à l'échelle du bâtiment: Labels Effinergie tels que BEPOS, effinergie+ et effinergie rénovation. À l'échelle du quartier, le MEDDE a mis en place le label EcoQuartier, après une phase d'expérimentation. La définition d'une charte qui clarifie les critères d'apposition du label et les indicateurs devant être satisfaits pourrait permettre à ce label de se généraliser sur le territoire national. On peut lire à propos des labels proposés par l'association Effinergie: « Les constructions neuves labellisées effinergie consomment 4 à 5 fois moins d'énergie que la plupart des bâtiments existants et moitié moins que les constructions neuves réalisées selon la réglementation actuelle » (source: www.effinergie.org).
- 5 Ce déséquilibre entre piliers du développement durable peut être appréhendé aussi au niveau disciplinaire: dans sa traduction opérationnelle, la prédominance croissante des sciences environnementales en milieu urbain (hydrologie, géographie physique, chimie, biologie, etc.) fait entrevoir la possibilité d'une diffusion de leur « imaginaire disciplinaire » (Soubeyran, 1997) au sein d'autres disciplines qui se trouvent moins préparées à traiter dans l'urgence la crise écologique.
- 6 Cette approche est à la base, entre autres, de la détermination des brevets; elle est aussi utilisée par l'Agence européenne de l'environnement. Voir à ce propos OECD, 1993; Pintér et al., 2005.
- 7 Rappelons que, dans la construction d'indicateurs, on opère une distinction entre les indicateurs moins agrégés (résultat de la combinaison de deux types de données de base) et les indicateurs synthétiques, plus agrégés, qui expriment des valeurs hétérogènes en les ramenant à une unité de mesure commune. La définition d'indicateurs synthétiques pose alors des questions d'ordre discrétionnaire et de transparence; cf. Boutaud, 2010.
- 8 Par exemple, par la primauté donnée au pilier environnemental, cf. *supra*.

- 9 Alors que le principe de causalité ne serait qu'un « besoin de l'esprit humain » ; cf. Martouzet, 2002.
- 10 Ces définitions sont issues du cahier méthodologique contenu dans le *Guide méthodologique* de l'AEU, paru aux éditions du Moniteur (1^{re} éd.). Cf. Schmit, 2006.
- 11 L'AEU est également utilisée pour la rédaction ou la révision d'outils de planification tels que les schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou les plans locaux d'urbanisme (PLU).
- 12 Il s'agit de l'énergie, de la biodiversité, du paysage, de la mobilité, de la gestion des eaux et des déchets, de la pollution atmosphérique et sonore.
- 13 Centre scientifique et technique du bâtiment.
- 14 La méthode a été expérimentée sur un corpus de cas d'études assez important (14 quartiers européens).
- 15 Cette mesure est composée de 21 objectifs qui s'articulent à leur tour en 61 indicateurs regroupés en 5 macro-groupes : préserver et valoriser le patrimoine et les ressources, améliorer la qualité de l'environnement à l'échelle locale, augmenter la biodiversité, améliorer l'intégration et renforcer la cohésion sociale.
- 16 Ce n'est pas le cas, par exemple, de la démarche HQE.
- 17 Voir à ce propos les interventions d'Isabelle Grudet (p. 22) et de Caroline Lecourtois (p. 100).
- 18 De plus, la valeur thaumaturgique des écoquartiers à l'égard du développement durable soulève bien des perplexités. Cf. Bonard & Matthey, 2010.
- 19 En physique, par exemple, cette interaction peut être résumée selon le principe que l'état d'un corps dépend de l'état d'un autre corps.
- 20 D'autres disciplines – notamment la géographie et l'économie – ont tenté d'intégrer la variable culturelle dans leur démarche épistémologique. Dans le domaine de l'architecture et du projet urbain, nous sommes devant le paradoxe qui voit la normalisation remettre en cause une pratique telle que la transformation de l'espace, qui est non seulement technique mais aussi culturelle.